

Appel à candidatures pour le recrutement de personnels détachés sur des fonctions de direction d'établissement à la rentrée 2026

Préambule

Pour diriger ses établissements français à l'étranger, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) recrute tous les ans des personnels de direction, chefs d'établissement ou chefs d'établissement adjoints. Ces personnels sont fonctionnaires titulaires et exercent les missions fixées par le décret 2001-1174 du 11/12/2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Ils sont détachés sur un contrat de droit public de trois ans, renouvelable par reconduction expresse pour deux périodes d'une année.

Ces recrutements sont conditionnés à l'accord de détachement de l'administration d'origine et à l'agrément du poste diplomatique.

Sont exigées par ailleurs une bonne maîtrise de l'outil informatique et éventuellement d'une capacité à s'exprimer couramment dans une langue étrangère.

L'implantation géographique du poste, la diversité des élèves, des professeurs, des personnels et des missions de l'enseignement français à l'étranger enrichissent le métier de proviseur ou de proviseure et de membre de l'encadrement. Elles génèrent également des contraintes spécifiques.

L'attention des candidats et candidates à un poste de direction est attirée sur la spécificité des établissements français à l'étranger. Acteurs de la politique de rayonnement culturel, linguistique et de coopération éducative de la France, financés conjointement par les familles et par l'État et soumis d'abord au droit local, ces établissements ne peuvent être appréhendés comme les établissements de France. Le proviseur ou la proviseure doit sensibiliser les personnels nouvellement arrivés aux caractères originaux de leur établissement d'affectation.

La mission de responsable d'établissement s'inscrit dans ce contexte particulier marqué par la richesse et la diversité de la communauté éducative, la variété et la complexité des missions qui conduisent le chef ou la cheffe d'établissement à adapter méthodes, comportements et contenus d'enseignement à un contexte local parfois très différent du contexte en France et à prendre en compte la nécessité d'offrir aux élèves un double enracinement dans la culture française et dans celle du pays-hôte. Une majorité des

établissements français à l'étranger est gérée par un comité de gestion et/ou une association avec laquelle le proviseur ou la proviseure doit nouer des relations de confiance.

Compte tenu des fortes marges d'autonomie de ces établissements, en particulier en matière de gestion des ressources humaines et de gestion financière, les chefs et cheffes d'établissement voient leurs missions élargies et sont la clef de voûte du système de gouvernance des établissements du réseau de l'AEFE. De plus, au-delà de ses missions d'éducation, l'établissement contribue à la politique de rayonnement linguistique et culturel et de coopération éducative conduite par le poste diplomatique. Le proviseur ou la proviseure, qui s'appuie sur son équipe de direction, incluant notamment les directeurs ou directrices d'école, exerce ses fonctions en étroite collaboration avec le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France et sous l'autorité de l'ambassadeur ou de l'ambassadrice.

Dans ce cadre, le proviseur ou la proviseure, collaborateur proche de la directrice générale de l'Agence, élabore et met en œuvre le projet d'établissement. Au fait des textes officiels et des publications pédagogiques majeures, le proviseur ou la proviseure est un référent sur le plan pédagogique et joue un rôle incitatif fort dans la réflexion menée au sein de l'équipe enseignante, pour la production d'outils pédagogiques adaptés au contexte local et pour l'insertion harmonieuse, utile et efficace de l'établissement dans son environnement.

Dans le cadre du plan d'action consacré à l'égalité professionnelle à l'AEFE les personnels de direction mettront en œuvre une politique d'égalité professionnelle.

Les candidates ou candidats pourront se reporter à la note de service parue au [BOEN n°32 du 28 août 2025](#) concernant les conditions générales de recrutement et détachement.

Ces postes sont soumis à un entretien préalable.

Profil du poste à pourvoir

POSTES DE CHEF D'ÉTABLISSMENT :

N° 12480 – ÉMIRATS ARABES UNIS

Un chef ou une cheffe d'établissement pour le lycée Louis-Massignon d'Abu Dhabi, établissement en gestion directe de 4^e catégorie, scolarisant 1 739 élèves, dont 978 dans le primaire et 761 dans le secondaire.

L'équipe de direction est composée d'un proviseur ou d'une proviseure, d'un directeur administratif et financier - agent comptable secondaire (DAF-ACS), d'un proviseur adjoint, d'une directrice et d'un directeur du primaire.

L'équipe pédagogique accueille un IEN, deux CPAIEN, sept EF2D (enseignants formateurs du second degré).

Le rôle du chef ou de la cheffe d'établissement à l'étranger diffère sensiblement de celui exercé en France. Il consiste à piloter un établissement dans un contexte et un environnement requérant des compétences spécifiques :

- La personne recrutée sera placée sous la responsabilité hiérarchique de l'ambassadrice ou de l'ambassadeur et de sa représentante ou de son représentant (la conseillère ou le conseiller de coopération et d'action culturelle) ;
- Elle sera en effet directement impliquée dans la politique de coopération menée par le poste. À ce titre et dans le contexte d'un réseau d'établissements labellisés existant, la coopération éducative est un axe de développement privilégié pour l'AEFE qu'il conviendra de développer. Sa mise en œuvre par l'établissement, en relation avec le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade, requiert des qualités d'ouverture, d'initiative et de mobilisation des équipes ;
- Impliquée dans la gestion des ressources humaines, disposant d'une équipe constituée de 16 enseignants détachés pour le 1er degré et 31 pour le 2d degré, et 158 recrutés locaux dont 81 enseignants, la personne recrutée participera au recrutement des personnels détachés à mission d'enseignement en application des circulaires de l'AEFE et des recrutés locaux en conformité avec le droit du travail local ;
- Elle contribuera au développement de l'établissement dans le cadre du cap 2030.

Le chef ou la cheffe d'établissement devra développer des relations empreintes d'écoute et de dialogue avec les parents d'élèves, le poste diplomatique et les autorités locales. À ce titre, il ou elle devra montrer de réelles capacités de négociation et des compétences en communication pour valoriser l'enseignement français à l'étranger.

Par ailleurs, elle disposera d'une bonne maîtrise des dimensions budgétaires et financières afin de conduire la politique de l'établissement.

Diplomate, apte à animer et diriger une équipe, il ou elle saura faire preuve de grandes qualités d'adaptation, en prenant compte notamment du contexte local dans sa gestion des ressources humaines.

Un investissement important en matière de gestion de projet, d'expertises techniques, juridiques et financières, de synthèse et de communication sera demandé.

Le lycée est également le siège de l'Institut régional de formation (IRF) de la zone Moyen-Orient. Dans ce contexte, le chef ou la cheffe d'établissement participera aux travaux des instances de l'IRF en relation avec la cheffe de secteur, l'IA-IPR référent et l'IEN de zone. L'IRF est placé en gestion directe de l'AEFE, à ce titre la personne recrutée en assumera la gestion administrative et financière conformément aux dispositions en vigueur et sera ordonnateur ou ordonnatrice secondaire de l'IRF. Elle managera les personnels de l'IRF en charge de la mise en œuvre du plan régional de formation et s'impliquera dans la construction du PRF.

Spécificités et attendus du poste :

- Connaissances solides dans le suivi d'un projet immobilier,
- Compétences relationnelles à construire avec les autorités locales éducatives.

Maîtrise de l'anglais indispensable (niveau C1).

Poste à pourvoir le 01/09/2026.

Scolarisation : ECL.

N° 14062 - CONGO

Un chef ou une cheffe d'établissement pour le lycée international français Saint-Exupéry de Brazzaville, établissement conventionné de 2^e catégorie, scolarisant 817 élèves des classes préélémentaires aux classes de terminale, dont 351 élèves dans le primaire et 466 élèves dans le secondaire.

L'équipe de direction est composée d'un proviseur ou d'une proviseure, d'une directrice d'école et d'un directeur administratif et financier détachés ainsi que d'une conseillère principale d'éducation en contrat local. En outre, présence d'un EMFE au sein de l'équipe pédagogique.

Le rôle du chef ou de la cheffe d'établissement à l'étranger diffère sensiblement de celui exercé en France. Il consiste à piloter un établissement dans un contexte et un environnement requérant des compétences spécifiques. La personne recrutée sera placée sous la responsabilité hiérarchique de l'ambassadrice ou de l'ambassadeur et de sa représentante ou de son représentant (la conseillère ou le conseiller de coopération et d'action culturelle).

Elle devra développer des relations empreintes d'écoute et de dialogue avec les associations de parents d'élèves et le comité de gestion. À ce titre, elle devra montrer de réelles capacités de négociation et des compétences en communication pour valoriser l'enseignement français à l'étranger. Par ailleurs, elle disposera d'une bonne maîtrise des dimensions budgétaires et financières afin de conduire la politique de l'établissement, dans un contexte économique très contraint.

Impliquée dans la gestion des ressources humaines, elle participera aux recrutements des personnels détachés en application des circulaires de l'AEFE et des recrutés locaux en conformité avec le droit du travail local et en accord avec le comité de gestion employeur direct des personnels recrutés locaux.

À la tête d'une équipe composée de personnels de différents statuts, la personne recrutée devra faire preuve de diplomatie. Sa capacité d'analyse et de diagnostic lui permettra d'accompagner le comité de gestion dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre du plan stratégique de développement de l'établissement dont découlera ensuite le projet d'établissement. À ce titre, elle n'hésitera pas à proposer et mettre en place des projets innovants. Faisant preuve de grandes qualités d'adaptation, notamment en prenant en compte dans sa gestion des ressources humaines le contexte étranger, elle trouvera un contexte propice à mettre en œuvre ses compétences et qualités professionnelles.

La coopération éducative est un axe de développement privilégié pour l'AEFE, qu'il conviendra de développer ou d'initier. Sa mise en œuvre par l'établissement, en relation avec le service de coopération et d'action culturelle, requiert des qualités d'ouverture, d'initiative et de mobilisation des équipes.

Poste à pourvoir au 01/09/2026. Scolarisation : ECL.

Procédure

- **Jusqu'au 24 avril 2026** : les candidates et candidats saisiront et imprimeront leur dossier de candidature sur le module de saisie dédié (accès depuis l'appel à candidatures en page d'accueil du [site de l'AEFE](#)).

Les candidates et candidats qui auraient déjà constitué un dossier pour la rentrée 2026 et qui souhaitent apporter leur candidature sur ces postes devront ressaisir et imprimer un dossier (en choisissant de nouveaux identifiants et mot de passe. Ils et elles joindront une nouvelle lettre de motivation ainsi que les pièces justificatives non fournies précédemment).

- **Pour le 26 avril 2026 dernier délai** : les candidates et candidats (en France ou à l'étranger) enverront leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives en un seul fichier PDF au bureau du recrutement via le site [France Transfert](#) à l'adresse suivante : recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr

Toutes les candidates et candidats transmettront simultanément le dossier original à leurs supérieurs hiérarchiques pour avis.

- **Pour le 30 avril 2026 dernier délai** : les rectorats ou ambassades transmettront **uniquement la dernière page du dossier** revêtue des avis hiérarchiques par courriel à recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr

À réception de leur dossier par le bureau du recrutement de la DRH de l'AEFE, les candidates et candidats recevront un courrier électronique leur confirmant l'enregistrement de leur candidature.

Les modalités d'entretien seront communiquées ultérieurement aux candidates et candidats sélectionnés.

En cas de difficulté, il est vivement recommandé de prendre contact avec le bureau du recrutement de l'AEFE – Direction des ressources humaines à Nantes par courriel à recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr ou par téléphone au 02 51 77 29 25.